

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON (proc de B PERRUSSET), P MAISONNEUVE, JF DEVES (proc de J LAFFONT), JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 5

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 25/05/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, A DELAYGUE, D BERAL, J SEBASTIEN, A M CHAZE, V VANDUYNLAGER et CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Aubenas - Réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux accueillant des services publics & privés .

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Aubenas relatif à la réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux accueillant des services publics & privés;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 19 avril 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux accueillant des services publics & privés. La commune réaménage un immeuble de ville comprenant trois niveaux afin de l'affecter à la police municipale pour pouvoir offrir un service de qualité aux administrés dans des locaux mieux aménagés et à des services privés

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 240 000 € soit 27.18 % du montant HT du projet estimé à 882 997.50 €, le reste étant financé par l'Etat et 41.81 % d'autofinancement de la commune.

Ces 240 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aubenas de 840 731 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 275 694.00 €.

(NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit ensuite à 35 694 €)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 240 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie d'Aubenas pour financer la réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux accueillant des services publics & privés ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aubenas, initialement de 840 731 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE

